

LA PRÉSENTATION DE JESUS AU TEMPLE

Quand les jours de la purification furent accomplis, selon la loi de Moïse, Joseph et Marie portèrent Jésus à Jérusalem pour le présenter au Seigneur — suivant ce qui est écrit dans la loi du Seigneur : Tout enfant premier-né sera consacré au Seigneur—et pour offrir en sacrifice deux tourterelles, comme cela est prescrit dans la loi du Seigneur.

* * *

Ces paroles du texte de saint Luc ne forment qu'une phrase, et dans cette unique phrase, trois fois le souvenir de la loi est exprimé. Il semble que l'Évangéliste insiste à plaisir ; " Ah ! Enfant divin, tu as eu des prodiges autour de ton berceau, tu n'a pas voulu naître comme les autres enfants, il t'a fallu un précurseur pour t'annoncer, des signes extraordinaires dans les cieux pour te publier, des voix d'anges pour te chanter, des Mages pour t'adorer. Mais aujourd'hui tu vas te courber et faire courber ta mère sous le joug de la loi commune, qui pèse sur tous les premiers-nés et sur toutes les mères d'Israël." Oui, c'est vrai : Jésus et Marie se courbent sous la loi commune. Nous l'entendons ; nous le constatons. Et sans doute le narrateur n'a point sans raison répété jusqu'à trois fois que tout ce qui se passe ici ne se fait que *selon la loi, suivant ce qui est écrit dans la loi, comme cela est prescrit dans la loi*. Manifestement l'auteur sacré veut nous faire admirer la scrupuleuse obéissance de l'Enfant divin et de sa sainte Mère à la loi et à tous les détails de la loi.

* * *

Grande leçon ! Et s'il est dans les autres pages de l'Évangile, dans cette page même qui raconte le mystère de la Présentation, des enseignements plus élevés et plus sublimes, il n'en est peut-être pas de plus immédiatement et de plus actuellement pratique. Chrétiens, sommes-nous obéissants aux lois qui nous régissent ? Enfants de l'Église catholique, som-